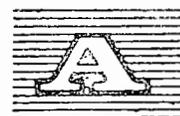


UN LIBRARY

23 1980



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



PROVISOIRE
A/ES-6/PV.6
21 janvier 1980
FRANCAIS

Sixième session extraordinaire d'urgence

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 14 janvier 1980, à 10 h 30

Président : M. SALIM (République-Unie de Tanzanie)
puis : M. OYONO (République-Unie du Cameroun)
(Vice-Président)

Pouvoirs des représentants à la sixième session extraordinaire d'urgence des Nations Unies /3/ (suite) :

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 2185^{ème} à 2190^{ème} séances, du 5 au 9 janvier 1980 /5/ (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550, Alcoa Building, 866, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

80-60046/A

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

b) RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (A/ES-6/5)

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des représentants sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 17 de son rapport, document A/ES-6/5. La Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite faire de même.

Le projet de résolution est adopté (A/ES-6/1).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 2185^{ème} A 2190^{ème} SEANCES, DU 5 AU 9 JANVIER 1980

M. ZAITON (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir, une fois de plus, présider nos délibérations. Nous ne doutons pas que la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sera dirigée de manière ordonnée et efficace, tout comme la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée que vous avez également présidée.

Nous sommes réunis en cette sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée pour examiner la grave situation qui existe en Afghanistan et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. Les vues de ma délégation sur cette question ont déjà été clairement exposées dans notre déclaration du 6 janvier dernier devant le Conseil de sécurité. Il est regrettable que, en dépit de la gravité de la situation, le Conseil ait été mis dans l'impossibilité d'agir en raison de l'exercice du droit de veto par un membre permanent du Conseil. Notre participation au débat du Conseil et, en fait, notre participation aux délibérations de l'Assemblée, aujourd'hui, prouve clairement le sérieux avec lequel ma délégation envisage ce qui se passe en Afghanistan.

M. Zaiton (Malaisie)

Les faits qui ont accompagné les événements survenus dans ce pays sont désormais clairs pour les Etats Membres de cette Organisation. Il ne fait aucun doute que l'action de l'Union soviétique consistant à envoyer des milliers d'hommes de troupe en Afghanistan, appuyés par des chars et des avions, et le fait qu'elle ait directement contribué à évincer le gouvernement légal de ce pays pour le remplacer par un autre de son choix, constituent une ingérence manifeste dans les affaires intérieures de ce pays. Cela représente, de l'avis de mon gouvernement, une violation flagrante des principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, les principes mêmes qui sont consacrés dans notre Charte et que nous sommes tenus de soutenir et de respecter. En tant que pays islamique non aligné, nous ne pouvons qu'être profondément attristés par ce qui se passe en Afghanistan, un pays musulman frère et membre du mouvement non aligné.

En participant à cette séance et en protestant fermement contre l'action soviétique, ma délégation n'a pas l'intention de provoquer un retour aux jours de la guerre froide, où régnaient la méfiance et la rivalité. Nous sommes ici non pas parce que nous voulons parler dans le contexte de la rivalité entre les superpuissances mais parce que nous tenons à dire ce dont nous sommes fermement convaincus, à savoir que ce n'est que grâce à une adhésion stricte aux principes du droit international et à leur strict respect que la communauté internationale peut vivre dans la paix et l'harmonie. Toute violation de ces principes non seulement menacerait la structure des relations harmonieuses mais constituerait également un grave danger pour la paix et la stabilité des nations, particulièrement les petits pays et les pays en développement.

La politique de mon pays vise à entretenir les meilleures relations possibles avec tous les pays du monde, indépendamment des différences qui peuvent exister entre leurs systèmes économiques et politiques. Nos relations avec l'Union soviétique sont cordiales, et nous souhaitons les renforcer davantage encore. La visite du Premier Ministre de mon pays, Datuk Hussein Onn, en Union soviétique au mois de septembre de l'année dernière, témoigne amplement de notre désir de resserrer ces relations. Il a eu des échanges de vues utiles avec les dirigeants de l'Union soviétique et a reçu des assurances encourageantes de ce pays pour ce qui est du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité

M. Zaiton (Malaisie)

territoriale des Etats. L'action de l'Union soviétique en Afghanistan a par conséquent beaucoup surpris et déçu le peuple et le Gouvernement de la Malaisie, et nous estimons qu'il nous appartient de nous élever contre une telle action, en dépit de notre désir de resserrer les liens qui nous unissent à l'Union soviétique. Il ne fait aucun doute, pour nous, que la majorité du peuple afghan s'oppose à l'intervention soviétique et à son engagement armé dans son pays. Comment pourrait-on expliquer autrement que l'Union soviétique est obligée d'envoyer de plus en plus de troupes équipées d'un matériel formidable en Afghanistan et que la presse indique que le peuple afghan lutte vaillamment contre ces troupes même à mains nues? L'action de l'Union soviétique a déjà montré que c'était un recul du processus de la détente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et il est douteux que les accords SALT II soient ratifiés par ces derniers, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation prend donc la parole aujourd'hui à l'occasion de cette session extraordinaire d'urgence pour se joindre à ceux qui demandent le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces étrangères d'Afghanistan. Laissons le peuple afghan décider lui-même de son propre avenir sans aucune ingérence étrangère - et cela devrait s'appliquer non seulement à l'Union soviétique mais à tous les autres pays, qu'il s'agisse ou non de superpuissances, de pays grands ou petits.

Ma délégation constate avec tristesse que des milliers de personnes ont fui l'Afghanistan pour se réfugier dans des pays voisins et échapper aux troubles qui secouent leur pays. La Malaisie, qui continue de faire face au problème de l'afflux de réfugiés, comprend parfaitement le fardeau que doivent supporter ceux qui se trouvent dans la même situation. Ma délégation en appelle donc fermement à la communauté internationale pour qu'elle vienne au secours de ces milliers de réfugiés afghans. En même temps, il est tout aussi nécessaire que les parties concernées coopèrent afin de créer les conditions qui permettront aux réfugiés de regagner leurs foyers.

M. Zaiton (Malaisie)

Ma délégation espère sincèrement que le projet de résolution contenu dans le document A/ES-6/L.1 dont l'Assemblée est maintenant saisie et dont la Malaisie est l'un des auteurs, recevra le ferme soutien qu'il mérite amplement.

M. DOLGOUCHITS (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Notre délégation, ainsi que la délégation de la République démocratique d'Afghanistan et bien d'autres, s'est opposée dès le début à la discussion à l'Assemblée générale de la question totalement artificielle inventée par certains milieux dans leur intérêt, dite question d'Afghanistan. La convocation de la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale n'est, comme l'ont déjà dit plusieurs orateurs, qu'un pas de plus dans la politique pratiquée par les impérialistes et les hégémonistes dans la campagne de calomnie qui vise à saper les conquêtes de la révolution afghane accomplie par le peuple afghan en 1978 et les relations amicales entre l'Afghanistan et l'Union soviétique, à créer une atmosphère de psychose belliqueuse et, derrière ce prétexte lamentable, à justifier une recrudescence de la course aux armements et un retour aux relations internationales du temps de la guerre froide. Ces tentatives visent également à se servir des Nations Unies pour dissimuler de futures activités clandestines contre le Gouvernement légal de la République démocratique de l'Afghanistan. Bien que tous ces objectifs peu honorables des forces réactionnaires aient été dénoncés au cours des discussions qui se sont tenues au Conseil de sécurité, ceux qui ont inscrit la prétendue question d'Afghanistan à l'ordre du jour de l'Assemblée poursuivent leurs manoeuvres et leurs intrigues en cherchant par tous les moyens à induire l'opinion publique en erreur quant à la réalité de la situation en République démocratique d'Afghanistan.^z

^z M. Oyono (République-Unie du Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

M. Dolgouchits (RSS de Biélorussie)

Tout le monde sait que ce pays, qui est l'un des pays les plus anciens de l'Asie centrale, était jusqu'à tout récemment l'un des plus arriérés. Son peuple fier était condamné à une existence misérable, du fait notamment des puissances impérialistes. Les lords féodaux étaient les juges et les bourreaux de leur propre peuple. Ils faisaient régner l'obscurantisme et avaient imposé une servitude léonine à des millions d'êtres humains. Le pays était la proie de l'arbitraire et de l'excès.

Dans la lutte contre ce régime pourri, sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan, les travailleurs ont décidé, en avril 1978, de prendre leur destin en main. Dans des conditions des plus difficiles, ils ont commencé à édifier une vie nouvelle, qui nous a été décrite en détails ici par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, M. Dost.

L'Union soviétique, qui a depuis 62 ans des relations amicales avec l'Afghanistan, fondées sur le respect mutuel, sur l'égalité de droits et sur la coopération, avait déjà fourni au peuple afghan une assistance économique, scientifique, technique et autre dans toutes sortes de domaines, et elle continuera à le faire. Les succès remportés par les travailleurs afghans, sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan, et les progrès accomplis vers l'édification d'une nouvelle vie et vers la libération du pays du joug de l'oppression antérieure ont soulevé la colère des ennemis de l'Afghanistan démocratique qui, depuis le début, n'avaient pas dissimulé leur intention de faire tout leur possible pour écarter le peuple afghan de la voie qu'il avait choisie.

Les forces contre-révolutionnaires intérieures qui avaient perdu leur pouvoir et leurs privilèges ont fait cause commune avec les forces réactionnaires et impérialistes de l'extérieur dans l'espoir que la révolution d'avril ne pourrait résister aux coups portés contre elle. On a relaté ici de nombreux faits qui témoignent d'une ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan. Qu'il me soit permis d'en citer quelques-uns.

En janvier 1979, une conférence des dirigeants réactionnaires afghans a eu lieu sur le territoire pakistanais. Ils ont décidé d'organiser ce qu'ils appellent un Comité de lutte. Des dates ont été fixées pour des attaques armées.

M. Dolgouchits (RSS de Biélorussie)

Des questions de coopération ont été examinées avec les représentants de prétendus Etats amis qui fournissent aux conspirateurs des armes, des fonds et le matériel dont ils ont besoin. Dès avril de l'année dernière, 12 camps existaient sur le territoire pakistanaï, où, sous la direction d'"instructeurs" américains, chinois et égyptiens, des pelotons pour des activités armées étaient formés et entraînés et où se préparaient des opérations armées d'envergure pour envahir l'Afghanistan. Et depuis lors, le nombre de ces camps n'a fait qu'augmenter. A la fin du mois de novembre de l'année dernière, une réunion des dirigeants des formations armées et de la bourgeoisie afghane émigrée a été organisée. Cette réunion a eu lieu à Munich, où la CIA a l'un de ses quartiers généraux ainsi que des stations de radio. L'endroit choisi pour cette réunion conspiratoire a montré clairement qui était à l'origine de l'intervention contre l'Afghanistan. La CIA des Etats-Unis a établi des contacts étroits avec l'organisation afghane révolutionnaire, les frères musulmans. Des formations armées, appuyées par la CIA, ont commencé à coopérer avec les groupes des agents de Mao qu'on appelle "sholeya djavid" et "sorha". Plusieurs de ces groupes ont reçu une formation spéciale en Chine et, avec la coopération des autorités chinoises, ont été envoyés sur le territoire afghan pour y commettre des actes de terrorisme et de subversion.

La Chine, mettant un terme à son aide à la République démocratique d'Afghanistan dans le cadre d'un programme de coopération bilatérale convenu antérieurement, a commencé à fournir une assistance directe aux forces antigouvernementales en Afghanistan. Aujourd'hui même, des conseillers chinois sont en train de former des escadrons armés pour les envoyer en Afghanistan. La menace qui pesait sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan a contraint le Gouvernement afghan à s'adresser à l'Union soviétique pour lui demander son aide, sur la base des dispositions pertinentes du Traité soviéto-afghan d'amitié, de bon voisinage et de coopération de 1978, ainsi que du droit inaliénable des Etats à la défense légitime individuelle ou collective, qui est consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La décision de l'Union soviétique, en réponse aux appels réitérés du Gouvernement afghan, d'envoyer un contingent armé limité en Afghanistan pour repousser l'intervention armée de l'extérieur, répondait pleinement aux dispositions du Traité de 1978 et de la Charte des Nations Unies.

M. Dolgouchits (RSS de Biélorussie)

Prenant la parole lors d'une conférence de presse tenue devant des journalistes étrangers à Kaboul, le 10 janvier dernier, le Secrétaire général du Comité central du parti démocratique populaire d'Afghanistan, Président du Conseil révolutionnaire et Premier Ministre de la République démocratique populaire d'Afghanistan, Babrak Karmal, déclarait notamment :

"Après la révolution d'avril, lorsque l'Afghanistan est devenu la cible d'attaques contre-révolutionnaires croissantes de l'extérieur, inspirées par les Etats-Unis et la Chine, la direction de la République démocratique d'Afghanistan a demandé l'aide du Gouvernement soviétique à plusieurs reprises. L'Union soviétique s'est abstenue de prendre une telle mesure avant que les agressions ne constituent une menace directe à l'indépendance nationale, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de notre pays. C'est à ce moment-là seulement que l'Union soviétique a pris la décision d'envoyer en République démocratique d'Afghanistan, à la demande de notre gouvernement, un contingent limité de forces soviétiques pour protéger l'Afghanistan de l'agression extérieure.

Ce contingent sera retiré du territoire dès que les Etats-Unis, agissant la main dans la main avec Pékin et les milieux réactionnaires du Pakistan et de l'Egypte, mettront un terme à leur politique d'agression à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan."

Les tentatives en vue d'exploiter la présence d'un contingent soviétique militaire limité sur le territoire afghan, ainsi que les fausses allégations selon lesquelles cette présence poserait une menace à la sécurité d'autres Etats visent à justifier les actes de subversion continus qui sont commis contre l'Afghanistan sous diverses formes, y compris l'assistance fournie aux forces contre-révolutionnaires intérieures et extérieures.

Comme cela a été confirmé à plusieurs reprises, l'aide et le soutien soviétiques à l'Afghanistan ne sont dirigées contre aucun de ses voisins, qui sont d'ailleurs également voisins de l'Union soviétique. Les tentatives faites pour imputer à l'Union soviétique d'autres intentions et, qui plus est, pour lui imputer l'intention de s'ingérer dans la politique intérieure et extérieure de l'Afghanistan sont totalement dénuées de fondement. Ces affirmations mensongères ont été totalement réfutées par de nombreux représentants tant au Conseil de sécurité que du haut de cette tribune.

M. Dolgouchits (RSS de Biélorussie)

Dans ses interventions devant le Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan a décrit les réformes considérables qui se produisent actuellement sous la direction du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan dans l'intérêt des larges couches de la population. Et les réformes démocratiques préconisées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan assureront sans aucun doute la stabilisation du pays et permettront d'améliorer les conditions de vie de la population.

M. Dolgouchits (RSS de Biélorussie)

tentatives faites pour s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays et pour l'empêcher de progresser.

La RSS de Biélorussie, avec tous les pays de la communauté socialiste, est fermement en faveur de décisions des Nations Unies qui contribueraient à renforcer les relations amicales, la coopération et la détente entre tous les Etats.

A notre époque, il n'est pas de question plus brûlante que celle de savoir si l'humanité s'engagera sur la voie du raffermissement de la détente, de la confiance et de la coopération internationales mutuelles, ou si elle retombera dans la méfiance et la terreur qui accompagnent la course aux armements.

M. THIOUNN PRASITH (Kampuchea démocratique) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire combien ma délégation apprécie que vous présidiez les importants travaux de cette sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, en ces heures graves qui menacent la paix et la sécurité mondiales. Votre sagesse et votre haute compétence sauront certainement mener ces travaux au succès que la communauté internationale attend.

En 12 mois à peine, le Conseil de sécurité, organe suprême des Nations Unies responsable du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, a été empêché trois fois d'exercer son rôle, à cause de l'usage abusif du droit de veto par un de ses membres permanents.

Le 15 janvier 1979, l'Union soviétique a opposé son veto à un projet de résolution présenté par tous les pays non alignés membres du Conseil de sécurité et qui condamne l'intervention armée vietnamienne contre le Kampuchea, demande la cessation de la guerre d'agression vietnamienne au Kampuchea et le retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea)

Le 16 mars 1979, l'Union soviétique a opposé son veto à un projet de résolution présenté par les cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), condamnant le recours à la menace et à l'emploi de la force contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tout Etat et demandant également que le Viet Nam cesse sa guerre d'agression contre le Kampuchea et retire toutes ses forces armées hors du Kampuchea.

Le 7 janvier 1980, l'Union soviétique a, pour la troisième fois, opposé son veto au projet de résolution S/13729, présenté par les pays non alignés et du tiers monde, membres du Conseil de sécurité, qui condamne l'intervention armée soviétique en Afghanistan et demande le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan.

Dans les trois cas, les projets de résolution ont été soutenus par les treize autres membres du Conseil de sécurité et, notamment, par tous ceux du mouvement non aligné et du tiers monde.

Ces trois veto successifs, utilisés pour défendre les agressions contre deux pays membres fondateurs du mouvement non aligné et pour endosser les violations flagrantes de la Charte de l'ONU et des principes de non-alignement, ont démasqué le prétendu "allié naturel" des pays non alignés et du tiers monde, et l'ont désigné à la vindicte publique comme étant le véritable fossoyeur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays, petits et moyens, et également le principal ennemi de la paix et de la sécurité internationales.

Durant les débats au Conseil de sécurité et à cette tribune de notre Assemblée générale, de nombreux orateurs ont dénoncé les perfides manoeuvres des expansionnistes soviétiques qui, tout en usant d'une rhétorique pompeuse et grandiloquente sur le non-recours à la force dans les relations internationales, sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays, sur l'inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales - et j'en passe -, aident et participent en fait à la déstabilisation des pays du tiers monde et à l'agression et à l'invasion du Kampuchea par les expansionnistes régionaux vietnamiens et entreprennent eux-mêmes l'intervention armée contre l'Afghanistan.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea)

Ma délégation se félicite de cette juste connaissance rationnelle de la véritable nature des hégémonistes et expansionnistes mondiaux et régionaux, connaissance qui aidera à mieux discerner la principale menace à la paix et à la sécurité internationales et à prendre des mesures adéquates pour y faire face.

Dans mon intervention devant le Conseil de sécurité, j'ai eu l'occasion de montrer la similitude entre l'agression des expansionnistes régionaux vietnamiens, lancée à Noël 1978 contre le Kampuchea, et l'agression des expansionnistes internationaux soviétiques, lancée à Noël 1979 contre l'Afghanistan. Les événements de ces derniers jours ont montré que la situation dans ce pays se développe de la même façon qu'au Kampuchea. En effet, les guerres d'agression ont une dynamique qui leur est propre et qui échappe aux agresseurs eux-mêmes.

Premièrement, au Kampuchea, les expansionnistes régionaux vietnamiens ont commencé leur agression avec 120 000 hommes. Actuellement, les forces d'agression vietnamiennes au Kampuchea dépassent 220 000 hommes. En Afghanistan, malgré la condamnation mondiale, l'Union soviétique continue d'envoyer de nouvelles troupes d'invasion qui, de 50 000 hommes, il y a trois semaines, sont maintenant passées à 85 000 hommes et qui dépasseront bientôt les 100 000 hommes. La cause en est le refus catégorique des vaillants peuples du Kampuchea et d'Afghanistan de se laisser subjugué par les expansionnistes régionaux vietnamiens et les expansionnistes internationaux soviétiques, et leur détermination d'opposer une lutte acharnée et résolue pour défendre leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur droit de décider eux-mêmes de leur propre destinée.

Deuxièmement, c'est à cause de cette juste lutte que, malgré tous leurs renforts, les forces d'invasion soviétiques ne peuvent, et ne pourront, contrôler que les villes et certaines portions de routes stratégiques, tout comme les expansionnistes régionaux vietnamiens au Kampuchea ne peuvent, et ne pourront, contrôler que des villes et certaines portions de routes stratégiques. Ils ne peuvent, et ne pourront jamais, contrôler la campagne et le peuple. S'ils ne retirent pas leurs forces armées de l'Afghanistan, les expansionnistes internationaux soviétiques seront embourbés dans leur guerre d'agression, tout comme les expansionnistes régionaux vietnamiens le sont actuellement au Kampuchea.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea)

Troisièmement, la presse écrite, parlée et télévisée commence à montrer les atrocités commises par l'armée soviétique en Afghanistan. Les destructions de l'Afghanistan à coups de bombes, de napalm et de missiles, et les assassinats et massacres de dizaines de milliers de patriotes afghans, qui s'opposent à l'invasion soviétique, montrent la barbarie des hégémonistes internationaux soviétiques et rappellent au monde les crimes monstrueux commis par les hégémonistes régionaux vietnamiens contre le peuple du Kampuchea. En un an, ceux-ci ont déjà tué plus de deux millions de Kampuchéens par des massacres de masse, la famine et l'épandage des produits chimiques toxiques. Les malheurs et souffrances incommensurables, qui se sont abattus d'une manière implacable sur le peuple du Kampuchea depuis plus d'un an, s'abattent maintenant sur le peuple afghan.

Quatrièmement, il est dès lors compréhensible que pour échapper à la mort les Afghans soient de plus en plus nombreux à se réfugier dans les pays voisins. Il faut s'attendre à ce que, bientôt, le Pakistan ait à faire face à une situation semblable à celle à laquelle la Thaïlande doit faire face actuellement, avec des centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui fuient les massacres, la famine et les produits chimiques toxiques des envahisseurs vietnamiens. Il ne serait pas surprenant que l'ONU ait bientôt à organiser une conférence pour les annonces de contributions à des secours humanitaires d'urgence au peuple afghan.

Tout comme les flammes de la guerre d'agression vietnamienne contre le Kampuchea atteignent déjà la partie orientale de la Thaïlande, et menacent de s'étendre à toute l'Asie du Sud-Est, les flammes de la guerre d'agression soviétique contre l'Afghanistan risquent de s'étendre rapidement aux pays voisins. Tous les pays et peuples épris de paix, de justice et d'indépendance, partagent les inquiétudes du Gouvernement de la République islamique du Pakistan et de son peuple. Il est indéniable que si aucune mesure efficace n'est prise à temps pour que l'Union soviétique cesse son agression contre l'Afghanistan et retire toutes ses troupes de ce pays, les flammes de la guerre d'agression soviétique atteindront bientôt le Pakistan.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea)

Néanmoins, en dépit des faits irréfutables et du développement inévitable des événements vers une menace de plus en plus grande pour la paix et la sécurité régionales et mondiales, les hégémonistes soviétiques et vietnamiens, ainsi que leurs partisans, demeurent d'une arrogance sans précédent, Bien que leurs mensonges, calomnies et sophismes enrobés de rhétorique mielleuse aient été démasqués, ils continuent d'opposer un mépris total à l'égard de la communauté internationale et à soutenir, contre toute évidence, ces mêmes mensonges et calomnies.

M. Thiounn Prasith (Kampuchea)

Bien plus, les expansionnistes soviétiques vont jusqu'à lancer des accusations et des menaces contre les pays voisins et, en particulier, contre le Pakistan, tout comme les expansionnistes vietnamiens n'arrêtent pas de lancer des accusations et des menaces contre les pays de l'Asie du Sud-Est, et en particulier contre la Thaïlande. Avec leur logique de gangster, aucun pays au monde ne se sent en sécurité.

Ayant accru leurs armements nucléaires et classiques, derrière le rideau de la "détente", au cours de la décennie passée, les hégémonistes soviétiques et leurs comparses ne connaissent que le langage de la force brutale et n'agissent qu'en fonction de leurs forces militaires. Les organes de l'ONU ne sont pour eux que les appareils de propagande mensongère et de calomnies destinés à camoufler leur ambition hégémoniste. Les interventions armées soviétiques et vietnamiennes respectivement en Afghanistan et au Kampuchea, à 12 mois d'intervalle, ainsi que les débats les concernant devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, en témoignent amplement.

Mais l'avenir appartient à tous les peuples en lutte. Il est évident qu'après avoir consenti tant de sacrifices pour recouvrer son indépendance et son droit de vivre dans la société de son choix, aucun peuple n'accepte de retomber dans une servitude encore plus implacable que la précédente. La lutte commune des peuples du Kampuchea et d'Afghanistan, soutenue par les pays et peuples épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde, balayera tous les expansionnistes, qu'ils soient internationaux ou régionaux. L'histoire a montré qu'aucune agression n'a payé. Tôt ou tard, elle conduit à l'anéantissement de ses auteurs, si puissants soient-ils.

Les agressions des hégémonistes internationaux et régionaux contre l'Afghanistan et le Kampuchea ne mettent pas seulement en jeu l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'identité nationale de ces deux pays, mais encore elles constituent une menace des plus graves contre tous les pays et peuples épris de paix, de justice et d'indépendance, qui veulent vivre dans l'honneur et la dignité nationale. Elles mettent en péril la Charte de l'ONU, les principes du non-alignement et les lois qui régissent les relations internationales. Elles menacent l'existence même de l'ONU et

M. Yango (Philippines)

Par conséquent, au cours de ces discussions, ma délégation souhaite répéter ce qu'elle a dit au Conseil de sécurité sur ce qu'elle considère comme les éléments cruciaux de la situation actuelle : premièrement, le droit inaliénable d'un peuple de choisir sa propre forme de gouvernement et son système social, économique et politique, sans que celui-ci lui soit imposé de l'extérieur par la coercition, y compris l'intervention armée; deuxièmement, le respect des principes sacrés du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, tout particulièrement en ce qui concerne les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays, le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des nations, ainsi que les principes du non-recours à la force dans le règlement des différends entre Etats Membres; et troisièmement, un principe qui est particulièrement important dans le cas qui nous occupe, le principe du non-alignement qui est à la base du mouvement des pays non alignés, dont l'Afghanistan est un membre fondateur.

Les éléments que je viens de mentionner sont pleinement reproduits dans le projet de résolution A/ES-6/L.1 dont nous sommes saisis et que les Philippines présentent avec 21 autres délégations. Ce projet de résolution demande le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan, afin de permettre au peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social, sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit. Le projet de résolution fait également appel à tous les Etats pour qu'ils respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique de l'Afghanistan ainsi que sa qualité d'Etat non aligné et pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

Tels sont les éléments particuliers que ma délégation avait à l'esprit lorsqu'elle a dit qu'il s'agissait de préparer la voie à un règlement pacifique de la situation en Afghanistan. Nous demandons à l'Assemblée générale d'approuver et d'adopter le projet de résolution.

M. MALINGA (Swaziland) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de ma délégation, de dire à l'ambassadeur Salim combien nous sommes heureux de le voir présider cette session historique.

Les récents événements tragiques qui se sont déroulés en Afghanistan, pays sans littoral et non aligné, nous ont poussés à demander cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin de révéler au monde l'acte d'agression flagrant commis par l'Union soviétique dans ce pays. Ma délégation est également préoccupée des conséquences d'une telle violation flagrante des principes sacrés de la Charte des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Notre préoccupation est encore plus grande lorsque nous songeons qu'un acte aussi grave d'intervention armée a été commis par un membre permanent du Conseil de sécurité, membre dont le statut de superpuissance lui donne, aux termes de la Charte, le droit spécial d'exercer, avec un sens élevé de ses responsabilités, le veto lors de décisions affectant la paix et la sécurité internationales. C'est le même membre qui a pris tant d'initiatives, y compris une proposition tendant à interdire le recours à la force dans les relations internationales. Même en dehors du système des Nations Unies, c'est un pays qui a pris des initiatives de paix suscitant de nombreux espoirs de paix.

Lorsque les deux dirigeants des nations les plus puissantes de ce monde, à savoir l'Union soviétique et les États-Unis, se sont rencontrés à Vienne, en Autriche, pour coordonner leurs efforts en ce qui concerne les accords SALT II, nous avons tous pensé que c'était le début d'une nouvelle ère de paix fondée sur la limitation de la course aux armements. Nous avons été également heureux de constater l'introduction d'une question intitulée "Indadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" par l'une de ces puissances au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, ce qui nous a amenés à adopter la résolution 34/103. Cependant, les événements en Afghanistan suscitent certains doutes quant à la sincérité de l'Union soviétique en présentant cette proposition. Ces événements font planer de sombres perspectives pour la paix au cours de cette nouvelle décennie. Allons-nous avoir une décennie caractérisée par la guerre froide ou des déclarations enflammées qui pourraient plonger le monde dans la dernière guerre mondiale?

M. Malinga (Swaziland)

Les petits Etats tels que le mien, et particulièrement les pays en développement, sont très vulnérables. Ils ne peuvent s'empêcher de vouloir des relations amicales avec les Etats puissants. Quelquefois, ces relations les amènent à conclure certains accords, d'un genre ou d'un autre. Cependant, en dépit de tels accords, il est de la plus haute importance que la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces Etats soient respectées et ne soient pas mises en danger sous quelque prétexte que ce soit. Dans la plupart des cas, ces relations sont souvent interprétées dans le contexte des intérêts stratégiques du pays puissant, à tel point qu'il s'arroge le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, comme c'est le cas en Asie.

L'Afghanistan est un petit pays en développement et Membre des Nations Unies. Le peuple afghan a ses propres traditions; il fait partie de la communauté musulmane du monde et il chérit son identité nationale et culturelle, comme tout autre peuple. C'est donc avec un profond sentiment de tristesse que ma délégation a appris l'ingérence de l'Union soviétique dans les affaires intérieures de ce pays. Les événements des 25, 26 et 27 décembre 1979, vus dans le contexte d'une autre triste situation au Cambodge, a choqué et attristé mon pays. La communauté internationale a le devoir sacré de demander la cessation de cette ingérence, afin que le peuple afghan puisse exercer seul et librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et vivre sa vie dans la paix et la sécurité.

Les arguments qui ont été avancés jusqu'ici pour défendre et appuyer la mesure prise par l'Union soviétique en Afghanistan ne peuvent pas convaincre ma délégation. A notre avis, rien ne saurait justifier la violation des principes de la paix. Certains de ces principes sont contenus dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, contenue dans la résolution 2625 (XXV). L'un de ces principes, notamment, se lit comme suit :

"Aucun Etat ... n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat." (A/8028, p. 133)

M. Malinga (Swaziland)

Comme plusieurs délégations l'ont déjà fait remarquer, l'intervention armée de l'Union soviétique dans le territoire de l'Afghanistan constitue un précédent fâcheux de la part d'un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, une grande puissance membre permanent du Conseil de sécurité, et un Etat qui est parfaitement conscient des insuffisances que présentaient la Société des Nations, qui plongèrent finalement le monde dans la seconde guerre mondiale. Cela doit être considéré comme un fait encore plus grave étant donné que l'Union soviétique a fait usage de son droit de veto sur un projet de résolution présenté récemment au Conseil de sécurité qui demandait simplement le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan. Si la raison invoquée par l'Union soviétique pour envoyer ses troupes en Afghanistan était de fournir une assistance globale pour aider ce pays à repousser une agression étrangère, pourquoi donc a-t-elle imposé son veto à un projet de résolution qui se contentait de demander le retrait de toutes les troupes étrangères?

Ce projet de résolution, qui était élaboré par les membres non alignés du Conseil de sécurité, a reçu 13 voix pour, ce qui indique clairement que la majorité écrasante du Conseil - qui représente presque toutes les parties du monde - est sérieusement préoccupée par l'action de l'Union soviétique.

Ce qui se passe aujourd'hui en Afghanistan pourrait se passer dans n'importe lequel des Etats représentés ici. Il est donc nécessaire d'adresser un appel collectif à la prudence et au respect de la Charte de notre Organisation à tout Etat qui envisagerait de démontrer sa supériorité en imposant sa volonté à des Etats plus petits et plus faibles. Un tel manque de prudence et de respect jetterait certainement le doute sur la viabilité de l'Organisation elle-même.

Avant de terminer, j'aimerais indiquer clairement que la préoccupation de ma délégation au sujet de la question à l'examen ne concerne pas seulement l'action de l'Union soviétique. Je dois souligner ici que nous croyons fermement au principe selon lequel le recours ou la menace du recours à la force contre l'indépendance territoriale ou politique d'un Etat est contraire à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il appartient à tous les Etats Membres de défendre ce principe et de s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre dudit principe.

M. Malinga (Swaziland)

En conclusion, ma délégation demande fermement le retrait de toutes les troupes soviétiques du territoire afghan. Deuxièmement, le peuple afghan doit pouvoir, seul, choisir ses propres dirigeants et vivre d'une manière qu'il aura choisie librement. Le peuple afghan est le seul maître de son destin.

M. MUÑOZ LEDO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : A dire vrai, la décennie des années 80 commence bien mal. Il est regrettable qu'au début de cette période, qui est censée contenir tant de promesses pour le désarmement et la révision des relations économiques internationales, surgissent de graves tensions qui iraient ouvertement à l'encontre de ces objectifs.

Peu à peu, le processus de décolonisation, la concurrence entre pays développés, les demandes des nations laissées pour compte et la nécessité d'une coexistence pacifique respectueuse de toutes les formes d'organisation sociale, semblaient nous conduire à une ère nouvelle. Il semblait que la dissuasion nucléaire avait éloigné le danger de guerre. Toutefois, la lutte pour la prédominance politique et économique a déplacé les rivalités et les agressions vers le tiers monde au détriment des petits et moyens pays.

La situation devant laquelle nous nous trouvons et les suites qu'elle pourrait avoir sont graves non pas pour ce que l'on appelle les grandes puissances qui ne risquent que leur prestige, leurs alliances ou leurs possibilités d'approvisionnement en ressources naturelles, mais plutôt pour les nations en voie de développement qui voient leur survie, leur liberté et leur désir de progrès menacés. Il est frustrant que nous devions détourner nos efforts et diviser nos volontés pour éviter des crises qui au fond ne sont que le sous-produit de politiques d'hégémonie.

Les pays qui n'ont jamais éprouvé de désir de domination mais qui, en revanche, ont souffert des expériences et des mutilations douloureuses à la suite de politiques expansionnistes, voient avec crainte le cours dangereux que prennent les relations de pouvoir à la recherche de nouveaux équilibres.

Le Mexique condamne sans équivoque la présence en Afghanistan de troupes étrangères, qui ont servi à renverser un régime politique et à le remplacer par un autre, ce qui est une intervention caractérisée dans les affaires intérieures d'un pays, voisin d'une superpuissance et qui durant plusieurs siècles avait héroïquement maintenu son indépendance face au harcèlement de diverses formes d'impérialisme.

M. Muñoz Ledo (Mexique)

Le Mexique a toujours élevé la voix - quelquefois seul - contre les violations flagrantes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale des Etats et de l'autodétermination des peuples. Nous avons défendu activement le principe de la non-ingérence, et pas seulement dans le cas des agressions multiples commises contre des pays latino-américains. Nous avons également eu l'occasion de condamner les actes d'agression nazis fascistes en Ethiopie et en Autriche, ainsi que les violations fréquentes commises dans le cadre de la guerre froide. Nous avons toujours condamné les invasions et les ingérences dans les affaires intérieures des Etats.

C'est la raison pour laquelle ma délégation, avec la délégation des Philippines, a présenté un projet de résolution au Conseil de sécurité, demandant la convocation de cette session extraordinaire d'urgence. Nous avons le devoir de permettre aux pays qui ont le plus à perdre d'une recrudescence des tensions internationales et de la privation de liberté et de souveraineté qu'elles peuvent entraîner, de faire entendre leur voix au sein de cette instance démocratique.

C'est précisément parce que le Mexique a toujours défendu les principes de la légalité internationale qu'il estime qu'à l'avenir nous devons agir avec la même diligence que dans le cas présent, lorsque, dans des cas de violations semblables, un Etat quel qu'il soit sera la victime ou l'agresseur.

M. Ibrahim (Ethiopie)

en recrutant, en finançant, en organisant, en formant, en armant et en encourageant des éléments subversifs pour créer l'instabilité et troubler la paix et la tranquillité en Afghanistan. La cessation immédiate et inconditionnelle de ces activités permettrait d'éliminer les conditions qui, au départ, ont contraint les gouvernements successifs en Afghanistan à recourir à l'assistance militaire temporaire d'un pays frère voisin.

La recrudescence de la guerre froide, l'extension de la grave course aux armements nucléaires dans l'océan Indien, l'expansion des bases militaires actuelles telles que Diego Garcia, les tentatives fiévreuses pour se procurer de nouvelles bases dans la région et la prolongation du racisme et du colonialisme en Afrique australe sont des facteurs qui constituent une menace véritable à la paix, à la stabilité et à la sécurité des Etats de la région.

Loin d'attirer l'attention sur ces questions essentielles, la discussion actuelle de la prétendue "situation en Afghanistan" par l'Assemblée générale et le projet de résolution dont nous sommes saisis ne pourront qu'attiser les tensions qui règnent actuellement dans la région et que détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des manoeuvres de l'impérialisme ou, tout au moins, ne serviront qu'à justifier leurs actes incessants de provocation. L'Ethiopie socialiste ne peut que s'opposer à ces menées qui sont manifestement contraires à la paix et à la stabilité de la région et du monde dans son ensemble.

M. HULINSKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Il est caractéristique que ceux qui ont pris l'initiative de convoquer la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies se soient fondés sur la résolution illégale "Union pour le maintien de la paix"; il est également caractéristique qu'une référence directe à cette résolution ait été, par timidité semble-t-il, supprimée de la première proposition présentée au Conseil de sécurité. La résolution 377 A (V), qui a été adoptée au mépris de la Charte des Nations Unies et au plus fort de la guerre froide, alors que les Puissances occidentales manipulaient notre Organisation à leur gré, garde toujours l'empreinte de l'atmosphère de cette époque où le drapeau bleu de l'Organisation des Nations Unies couvrait la guerre en Corée.

Ayant subi un échec en Afghanistan et au Conseil de sécurité, les ennemis de la révolution afghane ont cherché, cette fois-ci, à convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale - qui, espèrent-ils, servira de paravent à leurs desseins réactionnaires - sous prétexte du danger que courrait le peuple afghan. Recourant à la rhétorique de la guerre froide, les pays qui ont demandé la convocation de cette session voudraient maintenant nous forcer - nous qui avons connu la guerre froide et l'avons surmontée - à revenir à sa pratique.

Mais non, les tentatives faites pour revenir en arrière, à la guerre froide, ne peuvent servir la cause des relations amicales et de la coopération entre les Etats sur la base des principes de la coexistence pacifique. Se fondant toujours sur la rhétorique de la guerre froide, les pays qui ont demandé la convocation de la présente session cherchent, au mépris des protestations catégoriques des représentants légitimes de la République démocratique d'Afghanistan, à utiliser notre Organisation pour s'ingérer de manière inadmissible et non fondée dans les affaires intérieures de l'Afghanistan afin d'augmenter leur aide aux éléments qui se livrent à des actes d'agression contre le régime légal de l'Afghanistan et de saper la révolution afghane, qui fait partie intégrante de la lutte des peuples contre le joug colonial, féodal et impérialiste.

Se fondant toujours sur la rhétorique de la guerre froide et profitant d'une fausse information et d'un malentendu passager, les pays qui ont demandé la convocation de la présente session s'élèvent contre la révolution afghane et voudraient entraîner dans une campagne antisoviétique certains représentants de pays non alignés sous le prétexte fallacieux de défendre les intérêts des petits pays. Mais l'expérience des pays en développement, qui connaissent bien l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et l'apartheid, leur dessillera les yeux, et l'on sent déjà, à la présente session, que les représentants des pays en développement, dans leur jugement général sur la situation, s'inspireront précisément de leur expérience.

Les efforts visant à nous ramener à l'époque de la guerre froide ne peuvent que ralentir les progrès de l'histoire. Mais il est impossible de les arrêter. Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Chine cherchent à utiliser les Nations Unies pour entraver les efforts des pays en développement qui veulent opérer des réformes sociales et économiques et assurer un développement progressif dans l'indépendance. Ils veulent, de cette manière, s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et accroître la tension au Moyen-Orient et dans le golfe Persique, et au-delà. Nous devons tous être mis en garde contre ces tentatives, si nous tenons véritablement à la paix et à la sécurité internationales.

Les événements qui sont déroulés en Afghanistan ces dernières semaines sont tout à fait dans l'intérêt du peuple de ce pays. A un moment critique et difficile, alors que les forces les plus réactionnaires des anciens régimes s'étaient liguées contre les autorités de la République démocratique populaire, un nouveau gouvernement est apparu sur la scène afghane, qui s'est proposé de régler les graves problèmes qui se posaient sur place. Etant donné l'ingérence de plus en plus grave des ennemis extérieurs de l'Afghanistan, qui voulaient défendre leurs positions militaires stratégiques qu'ils avaient perdues en Iran, et défendre les conquêtes de la révolution afghane de 1978, le Gouvernement afghan a décidé, dans son droit souverain, de demander à l'Union soviétique une aide politique, morale, économique et militaire.

Cette aide est donnée par l'Union soviétique pour constituer un rempart de défense contre les tentatives visant à saper les progrès en Afghanistan et à imposer les forces contre-révolutionnaires dans ce pays.

Alors que les plans tendant à renverser le Gouvernement légitime de la République démocratique d'Afghanistan ont échoué grâce à l'aide de l'Union soviétique, les ennemis du progrès cherchent par tous les moyens à mener une campagne antisocialiste et anti-afghane. Les mesures unilatérales, qui ont été prises notamment au cours de la campagne électorale, tendent à donner l'impression que la menace qui pesait sur les intérêts et la sécurité de l'Afghanistan était imaginaire. En fait, il s'agissait de revenir sur les engagements pris par les Etats-Unis en vertu des accords SALT II. Et nous voyons maintenant aussi que les pays de l'OTAN ont décidé de se doter de nouveaux missiles nucléaires; nous constatons aussi la politique d'agression permanente au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et les actes qui tendent à déstabiliser la situation internationale et à saper la détente.

M. Hulinsky (Tchécoslovaquie)

Nous sommes également en présence d'une politique de chantage qui vise à faire croire que ce serait l'Afghanistan et l'Union soviétique qui, en agissant conformément à un accord bilatéral conclu entre leurs deux gouvernements, auraient créé une situation contraire à la détente internationale. A cet égard, on peut dire qu'en exploitant abusivement le terme "détente", les ennemis de la détente se montrent sous leur véritable jour.

D'autre part, la délégation tchécoslovaque se félicite de l'approche réaliste dont ont fait preuve dans leurs déclarations les représentants qui ont demandé que la politique de détente, de paix et de désarmement se poursuive, car cette politique sert les intérêts de tous les Etats, sans exception.

Au nom de la délégation tchécoslovaque, je tiens à déclarer qu'en dépit de la détérioration de la situation internationale, nous restons fermement résolus à poursuivre et à élargir la politique de détente et à en défendre la nature même, pour qu'elle continue de prévaloir dans les relations internationales contemporaines. Cependant, nous nous opposerons à toutes les tentatives - telles que celles qui ont été faites ici même - qui seraient faites pour exploiter l'espoir que l'humanité a placé dans la politique de détente et camoufler les intérêts étroits et égoïstes de certains milieux occidentaux, lesquels vont à l'encontre de la détente internationale.

M. FILALI (Maroc) : Depuis sa création, notre Organisation n'a cessé d'oeuvrer pour la réalisation des objectifs nobles que ses Etats Membres lui ont assignés. Parmi ces objectifs, se trouvent la préservation de la paix et de la sécurité internationales, l'instauration d'un nouveau monde régi par les règles de la loi plutôt que par celles de la force. L'égalité souveraine des Etats constitue la pierre angulaire de ce nouvel édifice.

Cette auguste Assemblée, qui se réunit aujourd'hui, a joué un grand rôle dans l'établissement de ce nouveau monde, en réaffirmant, en développant et en approfondissant la dimension des principes fondamentaux sur lesquels repose notre Organisation. C'est ainsi que cette Assemblée a pu adopter de nombreuses déclarations, notamment : la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, en 1965; la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies, en 1970; la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, également en 1970; la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale, en 1977; et, enfin, la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre en paix, en 1978.

Dans cet effort international, la participation des grands comme des petits Etats était nécessaire. La contribution de l'Union soviétique était importante, sinon décisive. Le fait que ce grand pays prenait, durant la décennie écoulée, des initiatives aboutissant à l'adoption de la plupart des déclarations que je viens de citer, ce fait, dis-je, a suscité le respect de la communauté internationale. Il était rassurant, en effet, de voir une grande puissance nucléaire, un membre permanent du Conseil de sécurité, déclarer interdites les interventions de toutes sortes dans les affaires intérieures des Etats, en appeler au non-recours à la force et réaffirmer l'inviolabilité de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats. Le monde commençait à croire que le temps était révolu où les grands Etats dominaient les petits, où les puissants n'hésitaient pas à se servir des faibles, chaque fois que les premiers croyaient nécessaires de damer à l'adversaire un pion sur l'échiquier de la guerre froide.

M. Filali (Maroc)

Mon pays, membre du Mouvement des non-alignés, ne peut rester silencieux à l'égard des tentatives visant au changement de la qualité d'Etat non aligné de l'un des fondateurs de ce mouvement. Il ne peut non plus rester indifférent devant le fait qu'un pays du tiers monde, qui essaie de vaincre ses problèmes de sous-développement, subisse des événements qui ne font que retarder davantage son développement.

Le Maroc est convaincu que le peuple afghan, dont la résistance à toutes les tentatives coloniales du passé et la jalousie de son indépendance sont bien connues, saura défendre sa dignité et son identité.

Toutes ces considérations nous obligent à déplorer aujourd'hui l'intervention armée étrangère récente en Afghanistan. Cette attitude est conforme à la politique constante de mon pays, qui consiste à dénoncer toutes les interventions étrangères pratiquées par qui que ce soit.

Outre ces considérations basées sur la solidarité avec un pays musulman, non aligné et du tiers monde, le Maroc se doit également de prendre cette attitude de principe, à savoir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout Etat Membre de notre Organisation.

C'est pourquoi nous aimerions lancer du haut de cette tribune un appel sincère à l'Union soviétique, ce grand pays avec lequel le Maroc entretient des relations amicales et fructueuses, pour qu'elle retire immédiatement ses troupes de l'Afghanistan.

Nous restons persuadés que l'Union soviétique, qui nous a habitués, notamment durant la décennie écoulée, à être l'un des grands défenseurs des principes de la coexistence pacifique, de la détente et du désarmement, saura rester fidèle à cette politique généreuse et surmonter les incidents de parcours.

Notre voeu sincère est de voir l'Afghanistan libre de toute ingérence extérieure afin que son peuple puisse vivre en paix et en sécurité.

M. FERNANDO (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Ce n'est pas dans un esprit d'affrontement ou d'indignation que jé prends part à ce débat; c'est plutôt animé d'un sentiment d'angoisse et d'inquiétude réel en tant que représentant d'un pays non aligné de l'Asie du Sud.

Sri Lanka, qui est Président du Comité spécial des Nations Unies créé pour l'application de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale relative à l'océan Indien, est particulièrement inquiet de voir que l'évolution de la situation dans cette région est marquée par des événements qui, si nous n'y mettons pas un terme, risquent d'aller à l'encontre de la mise en oeuvre de cette résolution. Nous voudrions donc demander de manière pressante à tous les pays de faire preuve du maximum de modération dans la situation et de faire en sorte qu'aucune mesure qui risquerait de provoquer une escalade de la tension dans cette région ne soit prise. L'Afghanistan est un membre du Groupe des pays du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, et l'inquiétude que Sri Lanka partage avec tous les autres membres de ce groupe est profonde; il faut en tenir compte.

En ma qualité de Président du Comité spécial sur l'océan Indien, je ne peux que vous dire l'inquiétude considérable que nous éprouvons face aux répercussions des événements sur la région de l'océan Indien, événements qui semblent découler de l'évolution récente de la situation qui a provoqué la convocation de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Ces débats ont montré qu'ils reflétaient, sur une petite échelle, l'atmosphère internationale malheureusement engendrée par suite des événements récents. Ce serait manquer de réalisme que de nier qu'une impression d'affrontement commence à se dessiner. Les vieux fantômes de la guerre froide, les polémiques et d'autres manifestations auxquels les pays non alignés se sont résolument opposés reviennent malheureusement à la surface. Nous le regrettons vivement. Nous croyons que cette évolution risque de provoquer un recul grave par rapport à l'évolution positive que nous avons constatée ces derniers temps.

M. Fernando (Sri Lanka)

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, au cours de leur Conférence au sommet qui s'est tenue récemment, ont rappelé que le principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats était l'un des principes essentiels du non-alignement. La Déclaration de la Conférence au sommet met l'accent sur le fait que la violation de ce principe est totalement inacceptable, injustifiable quelles que soient les circonstances, et incompatible avec les obligations contractées par les Etats Membres des Nations Unies en vertu de la Charte.

Nous, pays non alignés, avons toujours estimé que les principes de la coexistence pacifique devraient constituer la clef de voute des relations internationales. Ces principes de la coexistence pacifique, qui ont toujours été défendus ardemment par les pays non alignés depuis la première Conférence au sommet et par les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie depuis l'époque de Bandung, sont la base du renforcement de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la détente. La coexistence pacifique doit jouer un rôle positif; elle ne doit pas être un élément seulement négatif. La délégation de Sri Lanka tient à demander à tous les Etats Membres des Nations Unies d'adhérer rigoureusement, dans la pratique, aux principes de la coexistence pacifique, dans leurs relations mutuelles et dans leurs activités internationales, d'une manière générale. Selon nous, c'est la meilleure manière de parvenir à la détente et à la paix. x

x Le Président assume la présidence.

M. Fernando (Sri Lanka)

Fidèles à notre engagement à l'égard des principes du non-alignement, nous appuyons le droit souverain du peuple afghan à déterminer son propre destin, à l'abri de toute ingérence ou de toute coercition de l'extérieur. L'ingérence de l'extérieur, d'où qu'elle vienne, ne peut être tolérée et c'est conformément à ce principe essentiel que le Gouvernement et le peuple de Sri Lanka, dans une déclaration publiée à Colombo le 3 janvier 1980, ont demandé à l'Union soviétique de retirer ses contingents militaires du territoire de l'Afghanistan. Le représentant de l'Union soviétique a dit publiquement aux Nations Unies que les troupes soviétiques ne resteraient pas longtemps en Afghanistan. Nous souhaitons vivement voir cette assurance se confirmer dans la pratique.

Sri Lanka, petit Etat strictement non aligné, s'oppose vivement à l'ingérence de tout pays quel qu'il soit dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, membre du mouvement non aligné depuis le début. Nous adressons un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Afghanistan non aligné et pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence dans ses affaires intérieures.

Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, la vive reconnaissance de la délégation de Sri Lanka pour les efforts inlassables que vous avez déployés au cours de la trente-quatrième session et de la session extraordinaire.

M. SUWONDO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Le peuple de mon pays a suivi avec une vive inquiétude la situation grave en Afghanistan, pays frère non aligné et islamique, à la suite de l'intervention armée de forces extérieures, intervention qui représente une menace sérieuse pour la paix et la stabilité non seulement pour la région de l'Asie du Sud mais pour le monde entier.

Les événements récents en Afghanistan ont mis en relief le danger de la situation. Mon pays a déjà exprimé son inquiétude au sujet de ces événements, et le Président de l'Indonésie, prenant la parole devant le Parlement le 7 janvier dernier, a déclaré entre autres choses :

M. Suwondo (Indonésie)

"L'intervention étrangère en Afghanistan a sans aucun doute ébranlé les fondations de la paix mondiale et porté atteinte au principe de la coexistence pacifique et du respect mutuel; pour cette raison, nous nous opposons à tous les pays qui mettent en danger la paix, l'indépendance et la justice."

Ma délégation regrette profondément que le Conseil de sécurité, qui s'est réuni au début de la semaine dernière, n'ait pu résoudre la question à cause de l'absence d'unanimité de ses membres permanents, qui l'a empêché d'exercer sa responsabilité principale qui est le maintien de la paix et de la sécurité. Par conséquent, nous avons appuyé l'initiative tendant à convoquer cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin d'examiner la question au sujet de laquelle le Conseil de sécurité n'a pu agir.

Il est important que tous les Etats respectent strictement les principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration de Bandoung qui, entre autres, invite tous les Etats à respecter leur souveraineté et leur intégrité territoriale respectives et à s'abstenir de toute intervention et de toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Le respect de ces principes est essentiel si l'on veut éliminer les conflits armés et préserver la paix.

Nous souhaitons vivement assurer à tous les pays la liberté de gérer leurs propres affaires sans intervention extérieure. L'Indonésie s'est donc toujours opposée à toute forme d'intervention dans les affaires intérieures d'un Etat et à toute action qui n'est pas conforme au respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats. A cet égard, les grandes puissances ont une responsabilité essentielle, celle de défendre et de préserver ce principe si longtemps chéri. L'intervention étrangère en Afghanistan, par conséquent, ne saurait être justifiée. Mon gouvernement espère ardemment que la paix et la stabilité seront bientôt restaurées en Afghanistan et qu'un conflit plus large pourra être évité.

Ma délégation demande instamment que l'intervention étrangère dans ce pays cesse immédiatement et soit suivie du retrait rapide et inconditionnel des forces étrangères. Ce n'est qu'ainsi que le peuple afghan pourra, dans la liberté et dans la paix, résoudre ses difficultés internes.

M. Suwondo (Indonésie)

Nous nous associons à toutes les délégations qui ont fait appel à tous les Etats pour qu'ils fassent preuve de modération et qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait exacerber la situation déjà très grave qui règne en Afghanistan.

Nous espérons sincèrement que les résultats de cette session extraordinaire d'urgence auront un effet salutaire sur la situation et permettront de rétablir la paix et la stabilité dans la région, conformément aux principes que ma délégation a évoqués et auxquels nous souscrivons tous.

BAREME DES QUOTES -PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les Membres se rappelleront que l'Assemblée générale avait décidé à la première séance plénière de cette session extraordinaire d'urgence que certains Etats Membres qui n'ont pas encore versé toutes leurs contributions seraient autorisés à voter jusqu'au vendredi 11 janvier. Cette date est maintenant passée. Entre-temps, nous avons reçu l'arriéré du Paraguay, comme il est indiqué dans le document A/ES-6/2 et Add.1.

A cet égard, je tiens à faire état de la lettre du représentant permanent du Nicaragua, qui figure en annexe au document A/ES-6/2, dans laquelle il demande que le droit de vote de son pays soit maintenu étant donné la situation économique critique de son pays.

Aux termes de la deuxième phrase de l'Article 19 de la Charte selon laquelle l'Assemblée générale peut autoriser un Membre à participer au vote si l'on constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté, si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte la demande du Nicaragua et l'autorise à participer au vote.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.



